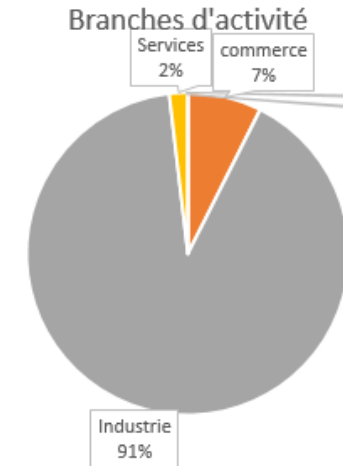
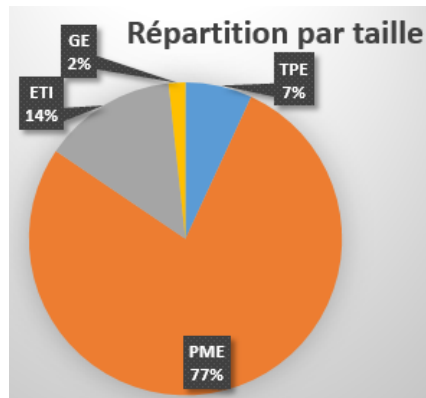
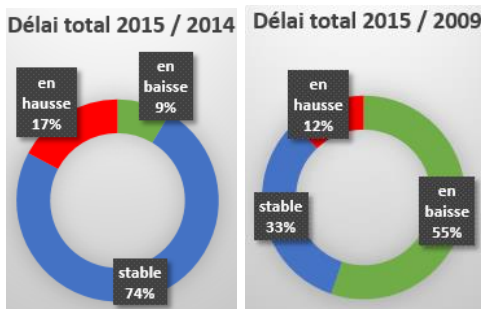


L'évolution des délais de paiement dans l'emballage et la filière graphique en 2015

En 2015, le CODINF a proposé aux organismes professionnels de réaliser une enquête consolidable, afin d'accroître sensiblement la représentativité de ses résultats. L'AFEI, ELIPSO, la FFCP et l'UNFEA se sont jointes à nous) et les **58 réponses recueillies** (sur les 1691 au total) sont à la hauteur de cette mobilisation.

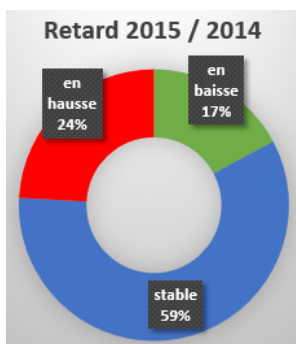


Le **délai total de paiement clients** des fournisseurs de la chaîne graphique et de l'emballage ressort à **61 jours**, soit 7 de plus que pour l'ensemble.



Par rapport à l'an dernier, le **solde des perceptions d'évolution est moins haussier** (+8 points), soit 4 de moins que pour l'ensemble.

Beaucoup plus accentué que pour l'ensemble, le **solde des perceptions par rapport à 2009 est baissier de 43 points** (24 de plus qu'en moyenne).



Le **retard de paiement clients** est de **25 jours**, soit 5 de moins que pour l'ensemble. De ce fait, le retard représente 42% du délai total (14 points de moins qu'en moyenne).

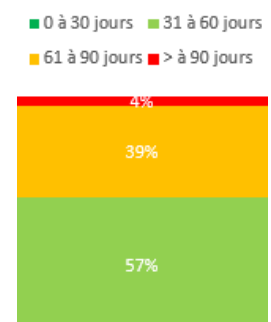
Par rapport à l'an dernier, le solde des perceptions n'est haussier que de 7 points, alors qu'il est de 27 points pour l'ensemble.

16% des fournisseurs ont noté un accroissement des "faux litiges" en 2015 (20 points de moins que pour l'ensemble).

Délai de paiement de certaines catégories de clients

91% des fournisseurs du CODEMBAL sont concernés par les "**grandes entreprises**" pour 51% de leur CA.

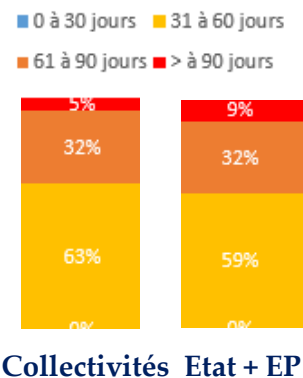
Ils sont moins bien payés que la moyenne puisqu'aucun n'est payé de 0 à 30 jours (6% au global) et qu'ils sont plus nombreux à subir un délai supérieur à 60 jours (10 points de plus qu'au global).



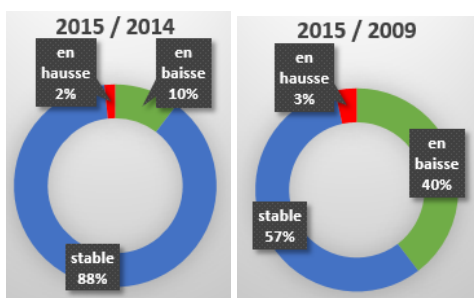
33% des fournisseurs du CODEMBAL sont concernés par les marchés publics mais les collectivités territoriales ne représentent que 1% de leur CA et l'Etat et les établissements publics 3%.

Jamais payés à 30 jours ou moins, ils sont plus souvent payés de 61 à 90 jours, voire au-delà.

De plus, ils sont 16% (-10 points par rapport à l'ensemble) à avoir constaté en 2015 une hausse du délai de paiement moyen de ces catégories.

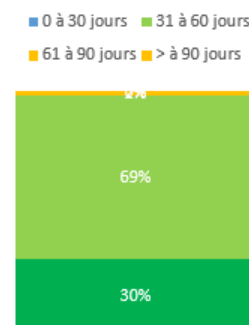


Délai de paiement fournisseurs



Les fournisseurs du CODEMBAL paient leurs fournisseurs à 30 jours comme la moyenne (-1 point) mais moitié moins souvent au-delà de 60 jours.

La perception d'évolution par rapport à l'an dernier est plus stable que pour l'ensemble (+6 points). Par rapport à 2009, elle est plus baissière de 5 points.

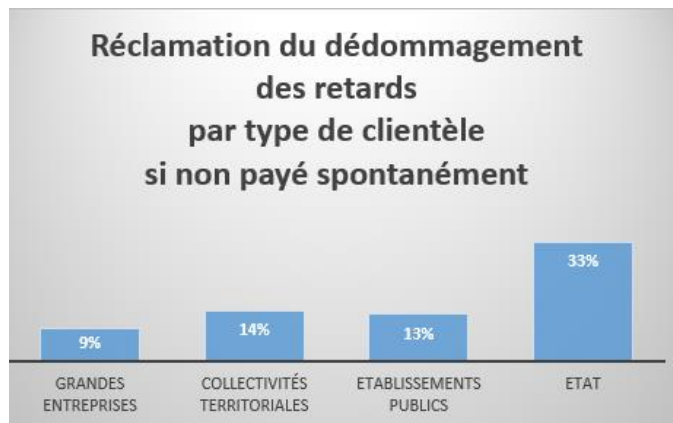


Dédommagement des retards de paiement

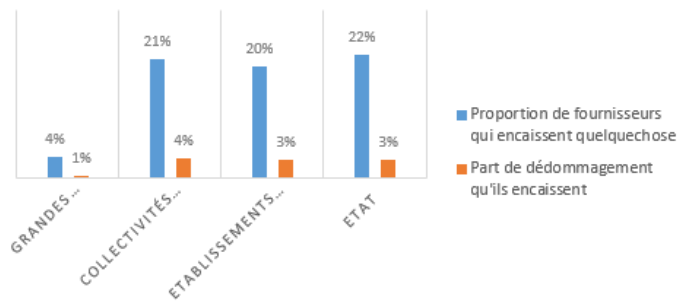
75% des fournisseurs du CODEMBAL ont choisi le taux de pénalité minimal (3% l'an!).

29% ne spécifient pas l'indemnité forfaitaire de recouvrement de 40€, pourtant obligatoire.

Les fournisseurs du CODEMBAL réclament moitié moins souvent les dédommagements aux grandes entreprises (dans l'ensemble, 19% le font)...



PÉNALITÉS DE RETARD OU INTÉRÊTS MORATOIRES



En conséquence, ils **encaissent** encore moins souvent les dédommagements de la part des grandes entreprises (dans l'ensemble, 11% perçoivent 5% de leur dû)...